

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Chapelle Saint-Sulpice du 03 juillet 2025**

Nombre de conseillers en exercice :10  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 9  
date de convocation : 20 juin 2025  
date d'affichage : 20 juin 2025

\*\*\*\*\*

Le jeudi trois juillet deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :	FRANCO Evelyne, PELLICIARI Bruno, LORENZI Fabien, GOSSET Patrick, MENEY Philippe, SEYNAEVE Raymond, FOURNIER Laurent
Absents représentés :	BONO Julien représenté par GOSSET Patrick, HUBERT Jean-Michel représenté par PELLICIARI Bruno,
Absents excusés :	LOISELET Loïc
Secrétaire de Séance :	SEYNAEVE Raymond

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2025.

**Délibérations :**

- Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins
- Aménagement contre la survitasse rue Roger FRISSON, choix du prestataire. Annule et remplace
- Décision modificative

**Le secrétaire de séance désigné est monsieur Raymond SEYNAEVE.**

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2025 à l'unanimité des membres présents,**

## **Délibérations**

### **Aménagement contre la survitesse rue Roger Frisson, choix du prestataire Annule et remplace la délibération 2025-02-10**

Le maire expose que la survitesse des usagers de la route sur la rue Roger Frisson reste un problème.

Le projet de création de sept places de stationnement en îlots, la pose de panneaux AB1, B14 et d'une balise J4 et la création d'un îlot zébra en peinture muni de 14 plots réfléchissants sur le croisement avec la rue de l'église exposé au dernier conseil municipal n'est finalement pas réalisable car rend très difficile d'accès cette voie pour les agriculteurs.

Il est décidé de ne pas faire d'îlots en béton, et de les remplacer par des balises J11 démontables, le reste du projet reste identique par ailleurs.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention amendes de police.

Nous avons reçu deux devis :

- Entreprise DECAUDIN à Savigny-le-Temple (77) : 2 194.47 € hors taxes soit 2 633.36 € TTC.
- Entreprise SIROM à Vaux-le-Pénil (77) : 2 499.00 € hors taxes soit 2 998.80 € TTC.

Après étude du dossier et des devis, le conseil municipal à 6 voix pour et 3 voix contre décide de choisir Entreprise SIROM à Vaux-le-Pénil (77) : 2 499.00 € hors taxes soit 2 998.80 € TTC.

### **Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **Décision modificative**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire la décision modificative suivante, sur le budget primitif de la commune :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Crédits à ouvrir		Crédits à ouvrir	
2152-041	+ 30 937,13	203-041	+ 30 937,13

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Divers**

- Monsieur Patrick GOSSET, conseiller municipal, attire l'attention sur une possible dangerosité des aménagements contre la survitesse rue Roger Frisson au niveau du croisement avec la rue des Filasses.
- Monsieur Philippe MENEY, conseiller municipal, propose la création d'un cédez le passage au croisement entre la rue Creuse et la rue Roger Frisson.
- Le conseil municipal demande la création d'une zone 30 km/h au niveau de la rue de l'église.

Séance levée à 20h05.